

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 9 octobre 2020**

Le vendredi neuf octobre deux mil vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le cinq octobre deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Serge OULHEN, Serge NAWROT, Frédéric DELRIEUX, Henriette ROCHE, Sophie DAL'PAN, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Jean-Paul DUTARD (pouvoir à Alain MARTY), Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Sébastien DUREY), Annie BEYDON (pouvoir à Coralie JUGE), Frédérique CONSTANCEAU (pouvoir à Sophie DAL'PAN).

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance à 19h03 et rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

Puis, il demande un vote à main levée pour accepter Nicole GALLOIS en qualité de secrétaire de séance ; c'est approuvé.

Secrétaire de séance : Nicole GALLOIS.

L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 septembre 2020 et procède à sa signature.

1- PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE BOURG PAR LE CAUE

Le Maire donne la parole à Mme Valérie DUPIS, Directrice adjointe du CAUE de la Dordogne (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) qui présente cette association, son rôle, ses missions, son domaine d'intervention et ses moyens d'action. Elle montre, en exemple, les études menées par cet organisme sur les deux bourgs de Villars et Tocane.

Elle ajoute que l'étude pour le bourg de Château l'Evêque pourrait commencer en février pour se terminer en été (août) et propose de préparer un projet de convention que le Conseil municipal pourra examiner lors d'une prochaine réunion. Elle indique que le financement de l'étude (6 mois de travail) est assuré en partie par le Conseil départemental mais que la commune doit prendre en charge la somme de 4 500 € HT, forfait établi pour les communes de plus de 1 000 habitants.

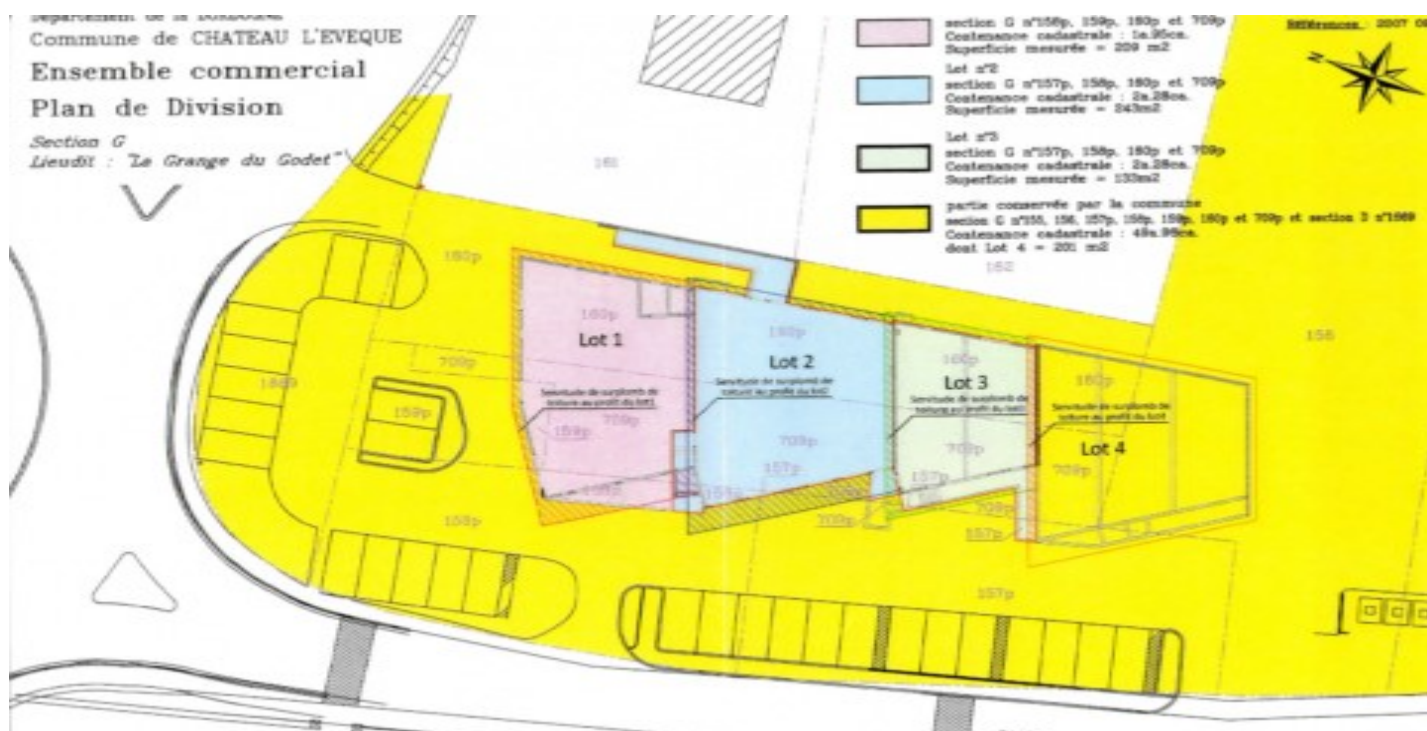
L'avis de la population sera sollicité pour ce projet.

L'assemblée s'engage dans un long débat et en l'absence de décision à prendre pour l'instant, il est décidé de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

2- POLE SANTE ET COMMERCIAL : MISE EN PLACE DES BAUX

Pour ce point, le Maire explique qu'il s'agissait de valider les baux pour les trois lots :

- location-vente pour la pharmacie,
 - location-vente pour le cabinet médical,
 - bail commercial pour le salon de coiffure,
- mais, qu'il n'est pas possible de parler des deux premiers baux car le notaire n'a pas pu les établir : les travaux ne sont pas réceptionnés et il manque les diagnostics.



Donc, le Conseil municipal doit délibérer uniquement sur le bail commercial pour le lot n°3 (salon de coiffure) ; Frédéric DELRIEUX, médecin, n'étant pas concerné, peut assister aux débats et voter. Franck MERY fait le point sur les derniers travaux et annonce la date du 16 octobre 2020 pour leur réception. Le Maire énumère les principales conditions du bail commercial au profit de la coiffeuse, à savoir :

- durée de neuf ans à compter du 1^{er} novembre 2020,
- montant mensuel du loyer calculé en fonction de la superficie donnée au document d'arpentage (133 m²) à 7 € le m² (décision du Conseil municipal du 9 mars 2020) : 931 € HT,
- dépôt de garantie égal à un mois de loyer,
- révision du loyer tous les trois ans en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE).

Sur une question de Serge OULHEN, le Maire précise que, pour ce bail, la taxe foncière sera payée par la commune ainsi que l'éclairage des parkings puisqu'il sert pour la rue. Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle sera intégrée au montant du loyer.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Pour information :

Le Maire rappelle qu'il a demandé l'annulation des travaux de réfection de la voie au Cirieux puisqu'il doit y avoir des travaux de pose de canalisations d'eau. Le montant de ces travaux s'élevait à 3 654.50 € HT.

La commission Voirie propose de programmer des travaux sur d'autres voies à la place pour un total de 3 698.50 € HT :

- 3 206.50 € HT pour l'impasse du Godet
- 492.00 € HT pour l'impasse de Commentou

4- CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA CROIX ROUGE

Le Maire informe l'assemblée d'une campagne de sensibilisation des habitants aux actions de la Croix Rouge par une opération de porte à porte. Il donne lecture du courrier reçu le matin même et explique qu'il souhaitait que le Conseil soit au courant.

Après discussion et bien que ce ne soit pas un point délibérant, le Maire, sur l'avis du Conseil municipal, décide de leur proposer de tenir un stand sur le marché du dimanche matin mais de ne pas autoriser le porte à porte.

5- QUESTIONS DIVERSES

- a) Groupement de commande prestations et fournitures dans le domaine des nouvelles technologies informatique et communication :

Le Maire explique que le Gd Px propose de participer au groupement de commande du Conseil départemental de la Dordogne sur les prestations et fournitures suivantes :

- prestations de télécommunications et fournitures de terminaux
- matériel bureautique, multimédia et audiovisuel
- prestations et matériel d'infrastructures réseaux, téléphonie et usages collaboratifs
- prestations de sécurité informatique

et que cela peut représenter une certaine économie.

Claire GIRY-LATERRIERE avertit sur la prudence de vérifier qu'il y a une clause de sortie dans la convention et Serge OULHEN demande qu'il y ait un service après-vente.

Le Maire précise qu'il s'agit juste de signer la convention avec le Gd Px qui discutera le marché avec le Conseil départemental ; il n'y aura pas d'obligation d'acheter... la commune restera libre de faire ses achats seule.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- b) Subvention à l'association des Maires des Alpes maritimes :

Le Maire rappelle l'actualité difficile pour des communes de l'arrière-pays niçois, après le passage de la tempête Alex. Il propose de donner une subvention de 500 € à l'association des Maires des Alpes maritimes en soutien et témoignage de solidarité.

Cette somme sera imputée sur l'article des dépenses imprévues et réalisée sur l'article 6745 : subvention à titre exceptionnel à une association. Un virement de crédit sera effectué.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Prêt d'un jardin potager :

Le Maire explique qu'un particulier a demandé le prêt d'une parcelle appartenant à la commune pour y cultiver un jardin potager. Afin de définir les conditions de ce prêt, un contrat a été rédigé. Après avoir demandé des précisions, le Conseil municipal demande que des modifications soient apportées à ce document. Il en est pris note et le contrat sera corrigé.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

d) Remboursement à un élu :

Le parking du château va être fini... le Maire énumère les petits travaux qui restent et indique que Franck MERY a fait faire des doubles de la clé pour la borne électrique pour un montant de 29 € ; il doit être remboursé. Il ajoute qu'il a demandé une carte bancaire au trésorier pour permettre le paiement des achats directement sur le compte de la commune pour cette opération.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Franck MERY ne prend pas part au vote.

e) Octobre rose :

Le Maire est heureux d'annoncer que, malgré les circonstances sanitaires et climatiques, la journée Octobre rose a été une réussite avec un peu plus de 500 € collectés, auxquels il faudra ajouter le produit des ventes d'objets par les enfants de l'école et de l'accueil périscolaire (masques, chocolats...). Il est précisé que l'accueil périscolaire continue la vente de leurs créations pendant tout le mois d'octobre. Il félicite toutes les personnes qui ont œuvré pour cette opération.

f) Le marché de Noël :

Claire GIRY-LATERRIERE fait le point sur l'avancé des préparatifs pour le marché de Noël. Les commerçants du bourg et la chorale ont été contactés et ont confirmé leur participation. Elle indique qu'il y a de la concurrence puisque des marchés de Noël seront proposés un peu partout dans les environs en même temps et que les créateurs d'art y sont sollicités... cela se prépare...

g) Travaux du bourg et des vestiaires services techniques :

Franck MERY fait un exposé sur les travaux réalisés à la gare du tacot ainsi que ceux du local des agents municipaux ; un peu de retard est annoncé mais le personnel est satisfait. Une visite sera organisée pour les élus.

Le Maire demande s'il y a des questions :

- Serge OULHEN demande que les réunions du Conseil municipal soient convoquées le jeudi soir au lieu du vendredi soir. Après avis de l'assemblée, le Maire lui répond que le vendredi soir sera évité dans la mesure du possible.

- Pierre CABOS explique que le déroulement de la soirée d'halloween implique le porte à porte par les enfants pour récupérer des bonbons ; il demande que cela soit évité pour le respect des consignes sanitaires face au virus covid 19. Le Maire va soumettre ce problème au Président de l'association organisatrice de cette soirée et décide d'inciter la population à ne pas fêter cet évènement par un post sur la page facebook et une annonce sur l'écran et sur le site de la municipalité.

- Joëlle DUVERNEUIL demande si le point a été fait avec Jean Jacques TEILLET sur la situation sanitaire de son commerce. Le Maire lui répond qu'il a des informations par l'intéressé lui-même, que le deuxième contrôle a été fait et qu'il est satisfaisant ; qu'un courrier sera fait aux personnes qui ont lancé tout cela dès réception du nouveau rapport de la DDCSPP qui ne saurait tarder et que, maintenant, il faut laisser les gens travailler...

- Joëlle DUVERNEUIL réclame un peu plus de temps pour la rédaction et la transmission d'un article à insérer dans le journal de la municipalité. Elle ajoute que l'exemplaire qu'elle a trouvé dans sa boîte aux lettres est détrempé par la pluie qui tombait le jour de la distribution.

Le Maire lui confirme qu'elle a des exemplaires à sa disposition à la mairie et qu'il doit y avoir un problème sur sa boîte aux lettres... quant au délai de transmission, c'est déjà arrivé par le passé...

Puis, personne n'ayant plus de question, il déclare la séance levée à 21h00.